Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260401-2026040101-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE de LA NOË BLANCHE
35470

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 1er avril à 19h30 heures,

Le Conseil municipal de la commune de La Noë-Blanche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Frédéric MARTIN, Maire.**

Date de convocation : 26/03/2026

PRESENTS	F. MARTIN, S. AUBRY, J. LIBEAU, T. LUCO, L. ADVIS GAETE, M. AUBRY, A. BILY, R. DECOUT, S. FOULON, P. LEGAY, I. MAZERY, N. MONVOISIN, F. NOURRY
ABSENTS EXCUSES	A. BRIEUC, E. BLIN
ABSENTS	/
PROCURATION	A. BRIEUC à I. MAZERY, E. BLIN à J. LIBEAU

Nombre de conseillers	Points 1,2,3,4,5,7	Point 6
En exercice	15	15
Présents	13	12
Votants	15	14

Mme AUBRY Sophie a été élue secrétaire de séance.

1 ■ Administration générale

Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Suite aux élections municipales, il est nécessaire de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat.
Celle-ci est composée du Maire ou son représentant, de quatre membres du conseil municipal titulaires élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ainsi que quatre membres suppléants élus selon les mêmes modalités.

La désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres doit avoir lieu selon les textes à bulletin secret.
L'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter « à main levée » ces désignations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
15	**0**	**0**

- de voter à main levée

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260401-2026040101-DE

Le conseil municipal décide de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offre comme suit :

▪ Membres titulaires
✓ Sophie AUBRY
✓ Julien LIBEAU
✓ Arlette BRIEUC
✓ Tony LUCO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
15	0	0

- de désigner les membres titulaires nommés ci-dessus

▪ Membres suppléants
✓ Maëlla AUBRY
✓ Isabelle MAZERY
✓ Fabienne NOURRY
✓ Philippe LEGAY

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
15	0	0

- de désigner les membres suppléants nommés ci-dessus

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Sophie AUBRY

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Frédéric MARTIN